

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Germain-Lembron (63340), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Approbation du Rapport Développement Durable 2021

Annexe : Rapport Développement Durable 2021

Date de convocation : 3 décembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 15 décembre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BRUN Pascale

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 83

- Titulaires : 76

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 22

Absents excusés : 16

Votants : 105

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (83)

CALISTE Yolande (S)	DRUELLE Jean-Claude	NICOLLET Michel
ALIZERT Nicolas	DUBESSY Florence	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	MAISONNEUVE Alain (S)	
BASTIEN Gérard	GAUDRIAULT Damien	PRADIER Laurent
	GILBERT Odile	
BESSEYRE Fabien	GONTHIER Emmanuel	PUECH David
BESSON Jean-Louis	GOUSSARD Bérengère	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GOYON Guy	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	GUILLAUME Julien	ROUX Bernard
BOURG François	HERBST Nadine	RYCKEBOER Christian
	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
BRUN Pascale		SAUVANT Jean-Pierre
BARRAUD David (S)		BRUN Claudine (S)
BRUNETTI Graziella		SCHUMACHER Emilie
CHABAUD Christelle		SERRA Pierre
CHALLET Vincent	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHASSANG Jean-Pierre	LAMOUREUX Jean-François	TEZENAS Olivier
COLLET Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
	BEAU-MALLET Catherine (S)	THEVENET Emilie
COSTE Yves	LEROY Véronique	TINET Georges
COSTON David		TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	
CREGUT François	MALORON Annie	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge		MOURGUE Isabelle (S)
		VARISCHETTI Martine
		VEZON Christophe
DESVIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	ZANIN Nathalie
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BRUNEL Séverine (BARRAUD David) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ; VALLON Sébastien (MOURGUE Isabelle) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (22) ALBARET Christophe à PETEILH Sandra ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BESSEYRE Fabien ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DENAIVES Catherine à RYCKEBOER Christian ; GARNAVAULT Philippe à ARNAULT Lionel ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; KINDT Patrick à SAUVANT Jean-Pierre ; LAGARDE Maguy à ROUX Bernard ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; MASSARDIER Marie-Laure à TINET Georges ; MONTMORY Dominique à DUBESSY Florence ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à DUBESSY Florence ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (16) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; CORREIA Emmanuel ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; FERREIRA Fernando ; GREGOIRE Nathalie ; JAFFEUX Sébastien ; JEANMOUGIN Isabelle ; LE MARREC Laurys ; LIGNIERE Frédéric ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Conformément aux dispositions des décrets et de l'article L.2311-1-1 du CGCT, par renvoi de l'article L5211-36, pour les communes de plus de 50 000 habitants, le Président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément aux dispositions de l'article D2311-15 du CGCT, le rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de l'Agglo à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du code de l'environnement :

- **Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité ;**
- **Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.**

Ce rapport 2021, doit permettre de mettre en lumière les politiques, programmes et actions entrepris et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable sur le territoire. Le rapport est joint en annexe.

Il vient illustrer la contribution de l'Agglo Pays d'Issoire aux défis nationaux, européens et internationaux. Les cinq finalités de la stratégie nationale mentionnées à l'article L110-1 du code de l'environnement sont les suivantes :

- La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le Rapport sur le Développement Durable 2021 ci annexé ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L2311-1-1 du CGCT, le Président doit présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

CONSIDÉRANT que le rapport 2021, permet de mettre en lumière les politiques, programmes et actions entrepris sur le territoire et vient illustrer la contribution de l'Agglo Pays d'Issoire aux défis nationaux, européens et internationaux ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 105

- Pour : 105
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De valider le Rapport Développement Durable 2021.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10/12/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 13/12/2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20211209-DEL_15-DE